



## Résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions au titre de l'exercice 2022

Paris, le 10 juillet 2023

L'Assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 15 juin 2023 (l'« **Assemblée** ») a décidé le versement d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice 2022, assorti d'une option de paiement en actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 6,86 €, correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Clariane (ex Korian) sur le marché réglementé Euronext Paris des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende par action, soit 0,25 €, et arrondi au centime d'euro supérieur.

L'option pour le paiement du dividende en actions, ouverte le 23 juin 2023, s'est clôturée le 7 juillet 2023. Cette option a été retenue à 8,31 %.

Cette opération se traduit par la création de 323 330 actions ordinaires nouvelles de la Société, représentant 0,30 % du capital et des droits de vote.

Le règlement-livraison des actions et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris interviendront le 13 juillet 2023.

Ces actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. Elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de la Société.

Le dividende en numéraire sera versé aux actionnaires n'ayant pas opté pour le paiement en actions le 13 juillet 2023.

### À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans sept pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Avec leurs différentes expertises, les 67 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année pour plus de 800 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, Berkley, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

### Contacts investisseurs

Sarah Mingham  
 Directrice des Relations Investisseurs  
 et des Financements  
 +33 (0)1 55 37 53 55  
[sarah.mingham@clariane.com](mailto:sarah.mingham@clariane.com)

Charles Rungeard  
 Relations Investisseurs  
 06 86 75 29 51  
[charles.rungeard@clariane.com](mailto:charles.rungeard@clariane.com)

### Contacts presse

Matthieu Desplats  
 Directeur des relations presse  
 06 58 09 01 61  
[Matthieu.desplats@clariane.com](mailto:Matthieu.desplats@clariane.com)

Julie Mary  
 Responsable des relations presse  
 06 59 72 50 69  
[julie.mary@clariane.com](mailto:julie.mary@clariane.com)

Florian Bachelet  
 Responsable des relations presse  
 06 79 86 78 23  
[florian.bachelet@clariane.com](mailto:florian.bachelet@clariane.com)